Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.12.16 11:27:53 +01'00'

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q3-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DGS/09-12-2025/Q3

Date de convocation : 3 décembre 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis (sauf aux questions 2 et 3), Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :
Mme RICHOMME Liliane : procuration à M. BONIFACE Didier
Mme MATON Audrey : procuration à Mme TRIOUX Sandrine
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme THUILLEZ Martine

Membre absent :
M. COLLIN Denis (aux questions 2 et 3)

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE DÉMARRAGE – ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN LEBAS – APPROBATION

Monsieur Antoine HISBERGUE, Conseiller Municipal, expose :

L'association des parents d'élèves de l'école maternelle Jean Lebas a récemment été créée.

La présidente a sollicité, par courrier, Monsieur le Maire en vue d'obtenir une éventuelle subvention afin de les accompagner dans leurs différentes actions et projets pédagogiques.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20251209-DEL091225_Q3-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder à l'association des parents d'élèves de l'école maternelle Jean Lebas une subvention de démarrage d'un montant de 150 € .

En cas d'accord, les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Ophélie VERNET-DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
15 DEC. 2025

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL091225_Q3**
Objet :	**Demande de subvention de démarrage ? Association des parents d?élèves de l?école maternelle Jean Lebas ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215901398-20251209-DEL091225_Q3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	942 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL091225_Q3.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20251209-DEL091225_Q3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	624.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 14h35min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 14h36min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 14h36min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 14h36min36s	Reçu par le MI le 2025-12-15